

I. L'Église assyrienne de l'Orient ou syro-orientale (*refus du concile d'Ephèse, 431*)

II. Les Églises orthodoxes orientales (*refus du concile de Chalcédoine, 451*)

L'Église copte orthodoxe

L'Église orthodoxe d'Éthiopie

L'Église orthodoxe syrienne d'Antioche (aussi nommée syro-jacobite)

L'Église orthodoxe syrienne de l'Inde (également nommée syro-malabare)

L'Église apostolique arménienne

III. L'Église orthodoxe (byzantine)

« ... le siège de Constantinople jouira des mêmes privilèges que le siège de l'ancienne Rome et obtiendra dans les affaires de l'Église la même grandeur que celui-ci, venant second après lui ; le siège de la grande ville d'Alexandrie sera compté ensuite, puis celui d'Antioche, et après celui-ci, le siège de la ville de Jérusalem » : *Canon 36 du Concile Quinisexte in Trullo (691/92)*.

A) *Églises autocéphales (selon les diptyques du Patriarcat Œcuménique) :*

1. Patriarcat Œcuménique de Constantinople
2. Patriarcat d'Alexandrie et de toute l'Afrique
3. Patriarcat d'Antioche et de tout l'Orient
Archevêché et monastère du Mont Sinaï
4. Patriarcat de Jérusalem
5. Église de Russie (Patriarcat)
6. Église de Serbie (Patriarcat)
7. Église de Roumanie (Patriarcat)
8. Église de Bulgarie (Patriarcat)
9. Église de Géorgie (Patriarcat)
10. Église de Chypre (Archevêché)
11. Église de Grèce (Archevêché)
12. Église de Pologne (Métropole)
13. Église d'Albanie (Archevêché)
14. Église orthodoxe de Tchéquie et de Slovaquie (Archevêché)
15. Église de Finlande (Archevêché)
16. Église d'Estonie (Métropole)

B) *Autres Églises orthodoxes (non-canoniques) :*

La notion de canonicité dans l'Église orthodoxe : Une Église orthodoxe est considérée comme canonique dans la mesure où, en confessant la foi apostolique dans son enseignement et ses traditions, elle est en communion ecclésiale avec le Patriarcat Œcuménique et toutes les autres Églises orthodoxes locales. Les Églises suivantes sont dans une situation non-canonique soit par un refus manifeste de rentrer dans la communion des Églises orthodoxes après l'avoir quittée, soit par la volonté de leur hiérarchie de créer un type d'Église universaliste incompatible avec la structure traditionnelle et locale de l'ecclésiologie orthodoxe, soit par la proclamation d'autocéphalie par son Église Mère.

p.ex. Orthodox Church in America (OCA), *autocéphalie proclamée par l'Église de Russie en 1970*

Église orthodoxe russe hors frontières

Église orthodoxe d'Ukraine (Patriarcat de Kiev)

Église orthodoxe autocéphale d'Ukraine

Église orthodoxe de Japon (1970)

Église orthodoxe de Chine

Église orthodoxe roumaine libre de Suisse (1979)

Église de Macédoine

Les vieux-calendristes (Grèce)

Les vieux-croyants (Russie, Ukraine)

IV. Les Églises orientales catholiques

(Presque) partout dans le cadre des Églises orthodoxes il y a des communautés qui sont en pleine communion avec l'évêque de Rome, tout en gardant leur propre tradition de la liturgie, de la théologie, du droit canonique (cf. Code des Canons des Églises Orientales, promulgué 18 octobre 1990).

Ceux qui ont des liens avec la tradition orthodoxe byzantine sont souvent appelés les « greco-catholiques ».